



partie commune inondée en temps de pluie

Par **malagasy**, le **12/11/2021** à **20:07**

Bonjour,

Notre résidence, réceptionnée en 2015 est encore en garantie décennale. Lorsqu'il pleut il y a un appartement au rez de chaussée qui a une zone inondée à raz de sa terrasse. Cette zone est une partie commune où normalement on doit pouvoir aller. Cette eau de pluie vient d'un chemin à proximité. Est-ce que notre Syndic peut adresser une DO à l'assurance en évoquant que cette partie commune est impropre à sa destination?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.

malagasy.

Par **Visiteur**, le **13/11/2021** à **09:48**

Bonjour

Qu'appelez vous une DO ?

[quote]

Cette eau de pluie vient d'un chemin à proximité.

[/quote]

Qui est propriétaire de ce chemin ?

Par **chaber**, le 13/11/2021 à 10:11

bonjour

[quote]

Qu'appellez vous une DO ?

[/quote]

DO= Dommages Ouvrage

Par **malagasy**, le 13/11/2021 à 12:20

La copropriété est propriétaire de la moitié du chemin en largeur.

DO : Dommage Ouvrage

cdt

malagasy